

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL903

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 16

à l'alinéa 21, substituer aux mots : « incluse dans le projet » le mot : « membre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.